Département du Cher Arrondissement de St-Amand-Montrond

COMMUNE D'ORVAL

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 27 FEVRIER 2023**

Convocation:

20 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à 19 heures 00, Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes, sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Julie GIRAUDON Marie-Ange MATHIOT, et Messieurs Alain ANDRIAU, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés:

Monsieur Stéphane GIBAULT qui a donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse KACZMAREK

Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Michel JACQUIN Françoise GONNET,

Absents non excusés: Monsieur Jérôme BREGEARD, Monsieur Alain PLIQUE Mesdames Laurie LEFEBVRE, Stéphanie DUMONTET

Secrétaire: Madame Christine BONNIN

DEL-2023-16: MODIFICATION DU TARIF D'ELECTRICITE POUR LA LOCATION DU GITE COMMUNAL

Les gîtes de France ont avisé la collectivité du changement de tarif d'électricité ; le tarif unique passant de 0,15 € du kwatt à 0,21 € du kwatt. Cette augmentation doit être entérinée par une délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal VALIDE le tarif unique de 0€21 du kwatt pour l'électricité au gîte.

Fait à Orval le 28 février 2023.

Le secréfaire de séance

Madame Christine BONNIN

Le Maire

Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 2 mars 2023

Département du CherArrondissement de St-Amand-Montrond

COMMUNE D'ORVAL

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 FEVRIER 2023

Convocation: 20 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à 19 heures 00, Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes, sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Julie GIRAUDON Marie-Ange MATHIOT, et Messieurs Alain ANDRIAU, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés :

Monsieur Stéphane GIBAULT qui a donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse KACZMAREK

Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Michel JACQUIN Françoise GONNET,

Absents non excusés: Monsieur Jérôme BREGEARD, Monsieur Alain PLIQUE Mesdames Laurie LEFEBVRE, Stéphanie DUMONTET

Secrétaire: Madame Christine BONNIN

DEL-2023-15: DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE CAUTION

Madame le Maire informe le conseil municipal que la caution doit être remboursée à Madame CONSTANS suite à son départ du cabinet médical début janvier 2023. Le montant de la caution à rembourser est de 295 € et ce montant doit être inscrit à l'article 165 du budget primitif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal VALIDE le remboursement de la caution d'un montant de 295 € et inscrit cette somme à l'article 165 du budget primitif.

Fait à Orval le 28 février 2023.

Le secrétaire de séance

Madame/Christine BONNIN

Le Maire

Clarisse DULUC

EDI 30700 UZES (1102) - Béf. 309

COMMUNE D'ORVAL

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 27 FEVRIER 2023**

Convocation:

20 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à 19 heures 00, Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes, sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents: Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMARÉK, Julie GIRAUDON Marie-Ange MATHIOT, et Messieurs Alain ANDRIAU, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés :

Monsieur Stéphane GIBAULT qui a donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse KACZMAREK

Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Michel JACQUIN Françoise GONNET,

Absents non excusés: Monsieur Jérôme BREGEARD, Monsieur Alain PLIQUE Mesdames Laurie LEFEBVRE, Stéphanie DUMONTET

Secrétaire: Madame Christine BONNIN

DEL-2023-17: REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR LE GITE

La collectivité doit procéder au remboursement des frais engagés par des locataires du gîte concernant le remplacement d'une pièce défectueuse pour la chasse d'eau. Le montant à rembourser à Monsieur DELPRAT/MIle LARIEU est de 20 € 50 pour le remplacement du robinet flotteur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal VALIDE le remboursement par mandat administratif à Monsieur DELPRAT de 20 € 50 pour le remplacement du robinet flotteur.

Fait à Orval le 28 février 2023

Le secrétaire de séance

Christine BONNIN

Le Maire

-Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le 2 mars 2023

Département du Cher Arrondissement de St-Amand-Montrond

COMMUNE D'ORVAL

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 27 FEVRIER 2023**

Convocation:

20 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à 19 heures 30. Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle des actes. sous la présidence de Madame Clarisse DULUC, Maire.

Présents: Mesdames Clarisse DULUC, Christine BONNIN, Agnès JUIF, Marie-Thérèse KACZMAREK, Julie GIRAUDON Marie-Ange MATHIOT, et Messieurs Alain ANDRIAU, Michel JACQUIN, Jean-Marc LEMMET, Didier LERIQUE, Bruno MALASSENET, Emmanuel RICHALET

Absents excusés :

Monsieur Stéphane GIBAULT qui a donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse KACZMAREK

Monsieur Bastien CORDEBOIS qui a donné pouvoir à Monsieur Michel JACQUIN Françoise GONNET.

Absents non excusés: Monsieur Jérôme BREGEARD, Monsieur Alain PLIQUE Mesdames Laurie LEFEBVRE, Stéphanie DUMONTET

Secrétaire: Madame Christine BONNIN

DEL-2023-14: DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE REPAS AU SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de rembourser des familles pour des repas déjà réglés et non utilisés conformément au nouveau règlement adopté le 16 juin 2022 (article 4 : élèves quittant les établissements scolaires d'Orval).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal VALIDE le remboursement d'un repas à 3€50 à la famille Pinet Tabourdeau, sous réserve que l'article 4 du règlement intérieur du service de restauration soit respecté.

Fait à Orval le 28 février 2023.

Le secrétaire de séance

Madame Christine BONNIN

Diffusion sur le site internet de la commune le 2 mars 2023

Le Maire

Clarisse DULUC